



Séance du 30/10/2024

Délibération n° D30102024/42

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	17
Excusés :	5
Absents :	11
Pouvoirs : ...	4
Votants : ...	21
- dont « pour »: ...	21
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 30 octobre 2024 à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) d'Aire sur l'Adour, convoqué le **21 octobre 2024** s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS** à Aire sur l'Adour

Présents : Mrs et Mmes BRETHERS Philippe, ASSIBAT Marie, BANOS Nicole, BENTEGEAT Florence, CARREAU Pascal, DUCONGE Joëlle, DUFETEL Marie Pierre, FABERES Nadine, GIJSBERS Lambert, HAMON Josette, JULMANN Dominique, LABORDE Benoît, LALANNE Jean Michel, LAMARCADE Lydie, MARTI Jérémy, MONDENX Carole, SEBI Cathy.

Excusés : Mrs et Mmes BARON Patricia, BONIS Pamela, LAFARGUE Lionel, LAGRAVE Xavier, LASSALETTE Julie.

Absents : Mrs et Mmes BAQUIE Pascal, BOY Carole, DUPOUTS Roland, EBY Françoise, LABORDE Odile, LENCAUCHEZ Nathalie, MARQUE Michel, MATHYS Sabrina, PAQUAA Nathalie, SAINT GERMAIN Paulette, SILVEIRA MORAIS Philippe.

Pouvoirs :
 Mr LAFARGUE Lionel donne pouvoir à Mr BRETHERS Philippe
 Mr LAGRAVE Xavier donne pouvoir à Mme ASSIBAT Marie
 Mme BARON Patricia donne pouvoir à Mr LALANNE Jean Michel
 Mme BONIS Paméla donne pouvoir à Mme BANOS Nicole.

Centre Intercommunal d'Action Sociale d' Aire sur l'Adour
 16 Rue du Général Labat – 40800 AIRE SUR L'ADOUR –
 Tél. 05.58.71.78.77 – courriel : cias@cdcaire.org



REVALORISATION DU TARIF PORTAGE REPAS – Budget SPASAD (Budget annexe du CIAS :

Le coût moyen de production par les cuisines centrales pour un repas est estimé à 5,47€.

Considérant que le prix de vente actuel ne couvre pas le coût de production par les cuisines centrales (5,31€ pour 5,47€),

Considérant que le coût de livraison par la Poste passera à 3,79€ à compter du 1^{er} janvier 2025 (nouveau marché),

Calcul du prix droit commun :

1 repas 5,31€ + 3% = 5,47€+1 livraison 3,79€ = **9,26€** (+0,36€ ; 8,90€)

2 repas 5,47€ x 2=10,94€+1 livraison 3,79€= **14,73€**

Calcul du prix réduit : 20% de réduction sur le repas, pas sur la livraison

1 repas 4,56€+1 livraison 3,79€ = **8,35€**

2 repas 4,56€ x 2=9,12€+1 livraison 3,79€= **12,91€**

Il est proposé d'augmenter les tarifs du service à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Bénéficiaires	Tarifs actuels	Tarifs proposés à partir du 1 ^{er} janvier 2025
Droit commun	1 repas (midi) : 8,90€	1 repas (midi) : 9,26€
	2 repas (midi/soir) :14,21€	2 repas (midi/soir) : 14,73€
Allocataire Adulte Handicapé Ou Allocation Supplémentaire Vieillesse Ou Allocation Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)	1 repas (midi) : 7,84€	1 repas (midi) : 8,35€
	2 repas (midi/soir) : 12,09€	2 repas (midi/soir) : 12,91€



➤ **DECIDE à l'unanimité** d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025, les nouveaux tarifs selon le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le
Enregistré sous le n° identifiant unique :